





RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit:** ASALL-000 AEROSOL 1K MULTI PLASTIQUE
 - **Numéro de version:** 3
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 - **Secteur d'utilisation**
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 - **Catégorie du produit** PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
 - **Catégorie de processus** PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
 - **Emploi de la substance / de la préparation:** Liant pour teintes
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Identification de la société/l'entreprise:**
Raison Sociale: PREDACOLOR
Adresse: 950 Rue de la Ceramique
27940 Le Val D'Hazey
Téléphone: 06 47 22 13 79
Email: infos@predacolor.com
 - **Service chargé des renseignements:**
Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité: infos@predacolor.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
 - de la Société: + 33 (0) 06 47 22 13 79

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 -  GHS02 flamme
Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 -  GHS07
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
 - **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
 - **Pictogrammes de danger**
 
GHS02 GHS07
 - **Mention d'avertissement** Danger
 - **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
acétate de n-butyle
 - **Mentions de danger**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

(suite page 2)

Nom du produit: ASALL-000 AEROSOL 1K MULTI PLASTIQUE

(suite de la page 1)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation régionale/nationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**· **Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.**Composants dangereux:**

CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336, EUH066	50-75%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	2,5-10%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 01-2119457290-43	butanone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	≥2,5-<10%
CAS: 108-94-1 EINECS: 203-631-1 Reg.nr.: 01-2119453616-35	cyclohexanone Flam. Liq. 3, H226; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	≥2,5-<3%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours**· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau.· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

Nom du produit: ASALL-000 AEROSOL 1K MULTI PLASTIQUE

(suite de la page 2)

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
 - **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité:** L'utilisation d'un appareil respiratoire peut être nécessaire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter l'inhalation de la pulvérisation du produit.
Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.
Se laver les mains après chaque utilisation.
Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.
 - **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage:**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
 - **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

(suite page 4)

Nom du produit: ASALL-000 AEROSOL 1K MULTI PLASTIQUE

(suite de la page 3)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP (France)	Valeur à court terme: 723 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m ³ , 50 ppm
IOELV (Union Européenne)	Valeur à court terme: 723 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m ³ , 50 ppm

CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLEP (France)	Valeur à court terme: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (Union Européenne)	Valeur à court terme: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm Peau

CAS: 78-93-3 butanone

VLEP (France)	Valeur à court terme: 900 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (Union Européenne)	Valeur à court terme: 900 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm

CAS: 108-94-1 cyclohexanone

VLEP (France)	Valeur à court terme: 81,6 mg/m ³ , 20 ppm Valeur à long terme: 40,8 mg/m ³ , 10 ppm
IOELV (Union Européenne)	Valeur à court terme: 81,6 mg/m ³ , 20 ppm Valeur à long terme: 40,8 mg/m ³ , 10 ppm Peau

· DNEL

CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	DNEL Effets systémiques à long terme	2 mg/kg/day (consommateurs)
	DNEL Effets systémiques à court terme	2 mg/kg/day (consommateurs)
Dermique	DNEL Effets systémiques à long terme	6 mg/kg bw/24h (consommateurs) 11 mg/kg bw/24h (travailleurs)
	DNEL Effets systémiques à court terme	6 mg/kg/ bw/24h (consommateurs) 11 mg/kg/ bw/24h (travailleurs)
Inhalatoire	DNEL Effets systémiques à court terme	6 mg/m ³ (consommateurs)
	DNEL Effets locaux à court terme	300 mg/m ³ (consommateurs) 600 mg/m ³ (travailleurs)
	DNEL Effets locaux à long terme	35,7 mg/m ³ (consommateurs) 300 mg/m ³ (travailleurs)

CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	DNEL Effets systémiques à long terme	1,67 mg/kg/day (consommateurs)
Dermique	DNEL Effets systémiques à long terme	54,8 mg/kg bw/24h (consommateurs) 153,5 mg/kg bw/24h (travailleurs)
	DNEL Effets systémiques à long terme	33 mg/m ³ (consommateurs) 275 mg/m ³ (travailleurs)
	DNEL Effets locaux à court terme	550 mg/m ³ (travailleurs)

(suite page 5)

Nom du produit: ASALL-000 AEROSOL 1K MULTI PLASTIQUE

(suite de la page 4)

CAS: 78-93-3 butanone

Oral	DNEL Effets systémiques à long terme	31 mg/kg/day (consommateurs)
Dermique	DNEL Effets systémiques à long terme	412 mg/kg bw/24h (consommateurs) 1.161 mg/kg bw/24h (travailleurs)
Inhalatoire	DNEL Effets systémiques à long terme	106 mg/m3 (consommateurs) 600 mg/m3 (travailleurs)

CAS: 108-94-1 cyclohexanone

Oral	DNEL Effets systémiques à long terme	1,5 mg/kg/day (consommateurs)
Dermique	DNEL Effets systémiques à long terme	1 mg/kg bw/24h (consommateurs) 4 mg/kg bw/24h (travailleurs)
Inhalatoire	DNEL Effets systémiques à long terme	10 mg/m3 (consommateurs) 40 mg/m3 (travailleurs)
	DNEL Effets systémiques à court terme	20 mg/m3 (consommateurs) 80 mg/m3 (travailleurs)

· **PNEC****CAS: 78-93-3 butanone**

PNEC eau	55,8 mg/l (eau douce) 55,8 mg/l (eau de mer)
PNEC sédiment	284,74 mg/kg (eau douce)
PNEC STP	709 mg/l
PNEC sol	22,5 mg/kg

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Choisir une protection respiratoire adaptée au niveau d'exposition réel ou prévu, au type de composé et à son niveau de danger, certifiée conformément aux normes applicables. Pour les applications à faible exposition, utilisez des masques respiratoires avec une protection/des filtres adéquats. Pour les applications avec un niveau d'exposition supérieur aux Valeurs Limites d'Exposition (VLE), utiliser des masques respiratoires avec des filtres adéquats ou des masques respiratoires à ventilation assistée, selon l'évaluation des risques réalisée par les services de prévention des risques professionnels.

· **Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente

(suite page 6)

Nom du produit: ASALL-000 AEROSOL 1K MULTI PLASTIQUE

(suite de la page 5)

une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

· État physique	Liquide
· Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	79-80,5 °C (CAS: 78-93-3 butanone)
· Inflammabilité	Facilement inflammable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	3 Vol % (CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle)
· Supérieure:	10,4 Vol % (CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle)
· Point d'éclair:	-4 °C (ISO 3679)
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique 40 °C	> 20.5 (mm ² /s)
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	10,7 hPa (CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle)
· Pression de vapeur à 50 °C:	55 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,941 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

- **9.2 Autres informations:**

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'ignition:	315 °C (CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle)
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Test de séparation des solvants:	
· VOC (CE)	712,0 g/l 75,66 %

(suite page 7)

Nom du produit: ASALL-000 AEROSOL 1K MULTI PLASTIQUE

(suite de la page 6)

· Teneur en substances solides:	24,2 %
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle**

Oral	LD50	>10.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>14.000 mg/kg (lapin)

CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	LD50	8.500 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	35,7 mg/l (rat)

CAS: 78-93-3 butanone

Oral	LD50	3.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (rbt)

(suite page 8)

Nom du produit: ASALL-000 AEROSOL 1K MULTI PLASTIQUE

(suite de la page 7)

CAS: 108-94-1 cyclohexanone

Oral	LD50	1.620 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.100 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
 - **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
 - **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle

EC50/48 h	44 mg/l (daphnia magna)
EC50/72 h	675 mg/l (scenedesmus subspicatus (algue))
LC50/96 h	100 mg/l (lepomis macrochirus (poisson))
	62 mg/l (leuciscus idus)
	18 mg/l (pimephales promelas (vairon))

CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

EC50/48 h	>500 mg/l (daphnia magna)
LC50/96 h	161 mg/l (pimephales promelas (vairon))

CAS: 108-94-1 cyclohexanone

EC50/24 h	820 mg/l (daphnia magna)
LC50/24 h	800 mg/l (daphnia magna)
EC10/72 h	3,56 mg/l (algues)
EC50/192 h	370 mg/l (scenedesmus subspicatus (algue))
EC50/72 h	32,9 mg/l (algues)
LC50/96 h	527 mg/l (pimephales promelas (vairon))

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.

(suite page 9)

Nom du produit: ASALL-000 AEROSOL 1K MULTI PLASTIQUE

(suite de la page 8)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes**Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Les informations fournies sont basées sur la directive (UE) 2008/98.

Catalogue européen des déchets

Ce produit est considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la directive européenne 2008/98/CE.

Catalogue européen des déchets

08 01 11* - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages non nettoyés:**Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

L'emballage doit être correctement égoutté.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· ADR, IMDG, IATA UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 1263 PEINTURES

· IMDG, IATA PAINT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA



· Classe 3 Liquides inflammables.

· Étiquette 3

14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA II

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

33

· No EMS:

F-E, S-E

· Stowage Category

B

(suite page 10)

Nom du produit: ASALL-000 AEROSOL 1K MULTI PLASTIQUE

(suite de la page 9)

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**· **ADR**

- Quantités limitées (LQ) 5L
- Quantités exceptées (EQ) Code: E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
- Catégorie de transport 2
- Code de restriction en tunnels D/E

· **IMDG**

- Limited quantities (LQ) 5L
- Excepted quantities (EQ) Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1263 PEINTURES, 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

· **RÈGLEMENT (UE) N.° 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Aucun des composants n'est compris.

· **LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N.° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3**

· **Règlement (CE) n.° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux**

Aucun des composants n'est compris.

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) N.° 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n.° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

CAS: 78-93-3 butanone

3

(suite page 11)

Nom du produit: ASALL-000 AEROSOL 1K MULTI PLASTIQUE

(suite de la page 10)

· **Règlement (CE) n.° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

CAS: 78-93-3 butanone

3

· **RÈGLEMENT (CE) N.° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

Ce produit peut-être concerné par les maladies professionnelles.

Le tableau des maladies professionnelles est disponible sur la base de données du site <http://inrsm.konosphere.com> <<http://inrsm.konosphere.com/>>Ce produit peut être concerné par la nomenclature des installations classées suivant le code de l'environnement. Cette nomenclature est disponible sur le site <http://www.ineris.fr/aida>· **Classe de pollution des eaux:**

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases des sections 2 et 3**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Liquides inflammables

D'après les données d'essais

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Toxicité spécifique pour certains organes cibles
(exposition unique)

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Service établissant la fiche technique:** PREDACOLOR· **Contact:** Voir l'adresse dans le point 1 de cette Fiche de données de sécurité· **Date de la version précédente:** 14.01.2025· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

(suite page 12)

Nom du produit: ASALL-000 AEROSOL 1K MULTI PLASTIQUE

(suite de la page 11)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente****Annexe: Scénario d'exposition**

E1	Acétate de n-butyle SU3 - Revêtements - Utilisations Industrielles
E2	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle SU3 - Revêtements - Utilisations Industrielles
E3	Butanone SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles
E4	Cyclohexanone SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles

Annexe: Scénario d'exposition 1· **Désignation brève du scénario d'exposition**

Acétate de n-butyle SU3 - Revêtements - Utilisations Industrielles

· **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· **Catégorie du procédé**

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

· **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

· **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

· **Conditions d'utilisation**· **Travailleur** - Jusqu'à 8 heures par jour· **Paramètres physiques**· **Etat physique** Liquide· **Concentration de la substance dans le mélange** - Comprend des concentrations jusqu'à 100%· **Autres conditions d'utilisation**· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10

Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Température : 20 °C

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

(suite page 13)

Nom du produit: ASALL-000 AEROSOL 1K MULTI PLASTIQUE

(suite de la page 12)

- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
 - **Mesures techniques de protection**
PROC7
 - Veiller à ce que les phases manuelles soient réduites au minimum.
 - Nettoyer l'équipement et la zone de travail tous les jours.
 - Inspecter et entretenir régulièrement les équipements et les machines.
 - Veiller à ce que la tâche soit effectuée en dehors de la zone respiratoire du travailleur (la distance entre la tête et le produit doit être supérieure à 1 m).
 - Éviter les contacts fréquents et directs avec la substance.
 - Supervision sur place pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont utilisées correctement et que les conditions d'utilisation sont respectées.
 - Éviter les éclaboussures.
 - Assurez-vous d'utiliser une cabine de peinture
PROC10/ PROC13
 - Ventilation par aspiration locale - efficacité minimale de 90%.
 - **Mesures personnelles de protection**
 - Le port de gants résistants aux produits chimiques en combinaison avec formation de base des travailleurs
 - Efficacité : 90%
 - **Mesures de protection de l'environnement**
 - **Air** Traitement des gaz d'échappement par oxydation thermique.
- **Mesures pour l'élimination**
 - **Procédés d'élimination**
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
- **Estimation de l'exposition**
 - **Travailleur (cutané)**
PROC 7 - 4,29 mg/kg/d
RCR - 0,39
PROC 10 - 2,74 mg/kg/d
RCR - 0,25
PROC13 - 1,37 mg/kg/d
RCR - 0,12
 - **Travailleur (inhalation)**
PROC 7 - 0,0001 mg/m³
RCR - 0,000001
PROC 10 - 24,19 mg/m³
RCR - 0,08
PROC13 - 24,19 mg/m³
RCR - 0,08
- **Guide pour l'utilisateur en aval**
En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

Annexe: Scénario d'exposition 2

- **Désignation brève du scénario d'exposition**
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle SU3 - Revêtements - Utilisations Industrielles
- **Secteur d'utilisation**
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- **Catégorie du procédé**
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

(suite page 14)

Nom du produit: ASALL-000 AEROSOL 1K MULTI PLASTIQUE

(suite de la page 13)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

Les informations contenues dans ce scénario d'exposition ont été obtenues après la mise à l'échelle des estimations d'exposition et des mesures de gestion des risques (ECETOC TRA v3.2).

Conditions d'utilisation**Travailleur**

- Jusqu'à 8 heures par jour

Valeur obtenue après mise à l'échelle des estimations d'exposition et des mesures de gestion des risques.

Paramètres physiques**Etat physique** Liquide**Concentration de la substance dans le mélange**

- Comprend des concentrations jusqu'à 100%

Valeur obtenue après mise à l'échelle des estimations d'exposition et des mesures de gestion des risques.

Autres conditions d'utilisation**Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10

Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Toutes les activités sont censées se dérouler à température ambiante.

Mesures de gestion des risques**Protection du travailleur**

· **Mesures techniques de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.

Mesures personnelles de protection

PROC7/ PROC10/ PROC13

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (APF 5)

- Porter une protection respiratoire. Rendement : 90%%

Mesures de protection de l'environnement**Air**

Traiter les émissions atmosphériques pour obtenir une efficacité d'élimination typique de 98%.

Eau

Utilisation d'une technologie typique de traitement des eaux usées pour une efficacité d'élimination de 87,3%.

Sol

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.

Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.

Mesures pour l'élimination

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

En cas de rejet dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, le traitement des eaux usées sur place n'est pas obligatoire.

Éviter le rejet de substances non dissoutes dans les eaux usées du site ou leur récupération dans celles-ci

Procédés d'élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Estimation de l'exposition**Travailleur (cutané)**

PROC 7 - 8,75 mg/kg/d

RCR - 0,011

PROC 10 - 5,49 mg/kg/d

RCR - 0,007

PROC13 - 2,74 mg/kg/d

RCR - 0,0034

(suite page 15)

Nom du produit: ASALL-000 AEROSOL 1K MULTI PLASTIQUE

(suite de la page 14)

· **Travailleur (inhalation)**PROC 7 - 10 mg/m³

RCR - 0,2

PROC 10 - 1 mg/m³

RCR - 0,2

PROC13 - 1 mg/m³

RCR - 0,2

· **Guide pour l'utilisateur en aval**

En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

Les informations contenues dans ce scénario d'exposition ont été obtenues après la mise à l'échelle des estimations d'exposition et des mesures de gestion des risques (ECETOC TRA v3.2).

Annexe: Scénario d'exposition 3· **Désignation brève du scénario d'exposition**

Butanone SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles

· **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· **Catégorie du procédé**

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

· **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

· **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

· **Conditions d'utilisation**

· **Travailleur** - Jusqu'à 8 heures par jour

· **Paramètres physiques**

· **Etat physique** Liquide

· **Concentration de la substance dans le mélange** - Comprend des concentrations jusqu'à 100%

· **Autres conditions d'utilisation**

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Suppose une utilisation ne dépassant pas de plus de 20°C la température ambiante.

· **Mesures de gestion des risques**· **Protection du travailleur**· **Mesures de protection organisationnelles**

- Veiller à ce que les opérateurs reçoivent une formation adéquate pour minimiser l'exposition.

· **Mesures techniques de protection**

Pulvérisation automatique/robotique (PROC7).

- L'emporter à l'extérieur dans une tente ventilée dotée d'un flux d'air laminaire.

Vaporisation manuel (PROC7)

- Une ventilation générale suffisante doit être assurée (pas moins de 5 à 15 de renouvellement d'air par heure).

Passer le rouleau ou le pinceau (PROC10)

- Prévoir une ventilation supplémentaire aux endroits où se produisent les émissions.

· **Mesures personnelles de protection**

Vaporisation manuel (PROC7)

- Utiliser un respirateur conforme à la norme EN141 avec un filtre de type A ou mieux.

(suite page 16)

Nom du produit: ASALL-000 AEROSOL 1K MULTI PLASTIQUE

(suite de la page 15)

· Estimation de l'exposition**· Travailleur (cutané)**

PROC 7 - Automatique/robotique - 2,14 mg/kg/d

RCR - 0

PROC 7 - Manuel - 42,86 mg/kg/d

RCR - 0

PROC 10 - 1,37 mg/kg/d

RCR - 0

· Travailleur (inhalation)

PROC 7 - Automatique/robotique - 5 ppm

RCR - 0

PROC 7 - Manuel - 15 ppm

RCR - 0,1

PROC 10 - 25 ppm

RCR - 0,1

· Guide pour l'utilisateur en aval

En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

Annexe: Scénario d'exposition 4**· Désignation brève du scénario d'exposition**

Cyclohexanone SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· Catégorie du procédé

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Les informations contenues dans ce scénario d'exposition ont été obtenues après la mise à l'échelle des estimations d'exposition et des mesures de gestion des risques (ECETOC TRA v3.2).

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

· Conditions d'utilisation**· Travailleur**

PROC7/10

- Jusqu'à 8 heures par jour

Valeur obtenue après mise à l'échelle des estimations d'exposition et des mesures de gestion des risques.

· Paramètres physiques**· Etat physique** Liquide**· Concentration de la substance dans le mélange**

PROC7/PROC10

- Comprend des concentrations jusqu'à 100%

Valeur obtenue après mise à l'échelle des estimations d'exposition et des mesures de gestion des risques.

· Autres conditions d'utilisation**· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

(suite page 17)

Nom du produit: ASALL-000 AEROSOL 1K MULTI PLASTIQUE

(suite de la page 16)

· Mesures de gestion des risques**· Protection du travailleur****· Mesures de protection organisationnelles**

- Veiller à ce que les opérateurs reçoivent une formation adéquate pour minimiser l'exposition.
- Éviter les contacts fréquents avec la substance.

· Mesures techniques de protection

PROC7/ PROC10

- Ventilation locale avec ventilateur d'extraction
- PROC7

- Fournir un bon niveau de ventilation générale

· Mesures personnelles de protection

PROC7/ PROC10

- Porter une protection respiratoire. Rendement : 95%%

PROC7

- Gants résistants aux produits chimiques

- APF20

PROC10

- Gants résistants aux produits chimiques

- APF10

· Mesures de protection de l'environnement**· Eau**

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

· Estimation de l'exposition**· Travailleur (cutané)**

PROC 7 - 2,14 mg/kg/d

RCR - 0,536

PROC 10 - 2,74 mg/kg/d

RCR - 0,686

· Travailleur (inhalation)PROC 7 - 0,875 mg/m³

RCR - 0,358

PROC 10 - 0,5 mg/m³

RCR - 0,204

· Guide pour l'utilisateur en aval

En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

Les informations contenues dans ce scénario d'exposition ont été obtenues après la mise à l'échelle des estimations d'exposition et des mesures de gestion des risques (ECETOC TRA v3.2).